

## Séance du 22 janvier 2021

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames LEMAIRE C. ; COURTOIS A. ; ELLEOUEY-HOCDE E.; GENEST M-N. ; POUPEE A. ; GABARD M. ; OSINIAK B. ; MARANDEAU N. ;  
Messieurs ALBERT-DE RYCKE T. ; BLANCHARD B. ; COURATIN E. ; LASCAUD A. ; ZARDET P. ;  
PORTENSEIGNE L.  
**ÉTAIT ABSENT** : CACHAU P.  
**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : POUPEE A

### 1. Approbation compte-rendu

Le compte rendu du 11 décembre est approuvé à la majorité (abstention de Portenseigne Luc, absent à la séance)

### 2. Crise Sanitaire

Note Amil du 16 décembre : Décret du 15 décembre 2020 - Mise en place d'un couvre-feu à 18h00. Les déplacements nécessaires pour les réunions de conseil sont couverts par l'attestation dérogatoire (réunion à caractère professionnel) + convocation du CM.

Note de l'ARS : Madame Lemaire fait part du bulletin d'information Covid 19 de A ce jour, il n'y a eu aucun décès connu lié au Covid sur la Commune.

Lettre de la Commune aux personnes fragiles : Madame Lemaire fait part de la distribution d'une lettre avec les démarches et les centres de vaccination.

Madame Lemaire fait part des protocoles renforcés pour la restauration scolaire et d'un mail de la Directrice de l'Ecole rappelant les dispositions quant aux cas contacts.

### 3. Elus – Personnel - Institution

#### **Délibération n°1 : Agent technique à 32/35ème – CDD 10 mois**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste en CDD, à 32/35<sup>ème</sup>, pour une durée de 10 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2021. Cette délibération complète la délibération n°109 du 13 novembre 2020 pour modification du temps de travail hebdomadaire.

#### **Délibération n°2 : Agent Technique - CDD de 12 mois – Parcours Emploi Compétences– Agent Technique à 23/35ème .**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste en CDD, à 23/35<sup>ème</sup>, sous contrat Parcours Emploi Compétences, pour une durée de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2021.

#### **Délibération n°3 : Appel à manifestation d'intérêt pour les collectivités. Recrutement et accueil de conseillers numériques – création d'un poste d'agent d'animation à 35/35ème**

Madame Lemaire, Maire, propose que la commune soit candidate pour l'accueil d'un conseiller, avec une prise en charge financière de l'Etat de 50000 euros sur 24 mois Les conseillers numériques ont vocation à accompagner les administrés dans leurs usages quotidiens du numérique.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) de créer un poste d'adjoint d'animation de 35/35<sup>ème</sup> sous CDD de 24 mois.

### 4. Finances

#### **Délibération n°4 : Demande de subvention FDATT (fonds Départemental d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire) – création d'un parcours sport nature.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'arrêter un programme de 15828,49€HT pour la création d'un parcours sportif composé de 8 éléments, un panneau d'informations générales et des écriteaux en bois déclinant les différentes activités physiques. Il sollicite une subvention au taux le plus élevé auprès du Conseil Départemental au titre du FDATT.

### 5. Bâtiments

#### **Délibération n°5 : Espace Beausoulage – diagnostic thermique**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une étude et un diagnostic thermique des salles de réunions de Beausoulage et de la grande Salle Beausoulage.

**Délibération n°6 : Installation d'un dentiste –Devis de plomberie, électricité et plâtrerie :**

L'installation d'un cabinet dentaire nécessite la prise des deux cabinets individuels, avec pose d'une cloison plombée pour la radiologie, la création d'une ouverture entre les deux cabinets, pose de prises de courants et de prises RJ 45 et le déplacement des arrivées d'eau et des évacuations. Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention), accepte ces devis pour un montant total de 4936,98€HT.

**Délibération n°7 : Cabinet médical et paramédical : avenant n°1 - lot 6 – Domingues – avenant en moins-value**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'avenant initial en moins-value de 5396,50€HT pour le lot 6 – entreprise Domingues pour la mise en œuvre d'un isolant laine de verre (annexe du marché général PSE1).

**Délibération n°8 : Pôle Médical et Paramédical – Lot 1 Maçonnerie - Avenant n°2 - Boyer Vitré :**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette plus-value de 720€HT pour la mobilisation supplémentaire de matériels de chantier en raison de la crise Sanitaire liée au Covid 19. Ces matériels sont le bungalow sanitaires, le bungalow vestiaires et les clôtures.

**Délibération n°9 : Bail commercial – réalisation des diagnostics, recours à un huissier pour l'état des lieux, rédaction du bail par un avocat:**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter le recours à un huissier pour l'état des lieux et autorise les différents diagnostics devant être annexés au bail commercial: risques technologiques, DPE (performance énergétique), contrat risques exposition au plomb, amiante.

**Délibération n°10 : Bail Commercial pour la Boucherie – M. Franck Villey - autorisation de signature**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la signature du bail commercial de 9 ans avec M. Franck Villey, Boucher. Les loyers seront indexés sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux (LC).

**Délibération n°11 : Baux professionnels – Pôle médical et Paramédical – détermination des loyers :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le montant des loyers, sans TVA comme suit :

Dentiste : 350€net pour 48,50m<sup>2</sup>, répartis comme suit : 26m<sup>2</sup> de cabinet, 11,50 m<sup>2</sup> de salle et 11m<sup>2</sup> parties communes  
Kinésithérapeute : 450€net pour 75.25 m<sup>2</sup>, répartis comme suit : 56 m<sup>2</sup> de cabinet, 8,25m<sup>2</sup> de salle et 11m<sup>2</sup> parties communes.

Médecin : 250€net pour 35,25 m<sup>2</sup>, répartis comme suit : 16m<sup>2</sup> de cabinet, 8,25m<sup>2</sup> de salle et 11m<sup>2</sup> parties communes.

**Délibération n°12: Bail professionnel – Dentiste – autorisation de signature :**

La surface destinée et retenue par le dentiste est de 48,50 m<sup>2</sup>, répartis comme suit : 26m<sup>2</sup> de cabinet, 11,50m<sup>2</sup> de salle et 11m<sup>2</sup> de parties communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant du loyer à 350€net, sans TVA,
- dit que ce loyer sera indexé selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) à la date de signature dudit bail,
- accorde une gratuité de loyers de six mois sous réserve de l'exécution pleine et entière du présent bail,
- fixe la provision pour charges à la somme de 90 euros mensuels. Le professionnel s'acquittera d'une quote-part de la taxe foncière et d'une quote-part de la taxe d'ordures ménagères.

**Délibération n°13 : Bail professionnel – Kinésithérapeute – autorisation de signature :**

La surface destinée et retenue par le kinésithérapeute est de 75.25 m<sup>2</sup>, répartis comme suit : 56 m<sup>2</sup> de cabinet, 8,25m<sup>2</sup> de salle et 11m<sup>2</sup> de parties communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant du loyer à 450€net, sans TVA,
- dit que ce loyer sera indexé selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) à la date de signature dudit bail,
- accorde une gratuité de loyers de six mois sous réserve de l'exécution pleine et entière du présent bail,
- fixe la provision pour charges à la somme de 90 euros mensuels. Le professionnel s'acquittera d'une quote-part de la taxe foncière et d'une quote-part de la taxe d'ordures ménagères.

**Délibération n°14 : Bail professionnel – Médecin – autorisation de signature :**

La surface destinée et retenue par le médecin est de 35,25 m<sup>2</sup>, répartis comme suit : 16m<sup>2</sup> de cabinet, 8,25m<sup>2</sup> de salle et 11m<sup>2</sup> de parties communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer le montant du loyer à 250€net, sans TVA,
- dit que ce loyer sera indexé selon l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) à la date de signature dudit bail,
- accorde une gratuité de loyers de douze mois sous réserve de l'exécution pleine et entière du présent bail,

- fixe la provision pour charges à la somme de 90 euros mensuels. Le professionnel s'acquittera d'une quote-part de la taxe foncière et d'une quote-part de la taxe d'ordures ménagères.

Logements séniors : l'ordre de service aux entreprises a été délivré par Val Touraine Habitat le 21/12/2021. Madame Lemaire, Maire, a signé le bail à construction pour les logements adaptés.

### **Délibération n°15 : accord Garantie d'emprunt habitats séniors avenue Eugène Hilarion**

Madame Lemaire, Maire rappelle la construction de deux logements séniors avenue Eugène Hilarion par Val Touraine Habitat. Pour se faire, Val Touraine Habitat sollicite la Caisse des Dépôts pour l'accord de différents prêts. La garantie des prêts est partagée entre la commune et le département, sauf un prêt PHB2.

Madame Lemaire fait lecture des emprunts à garantir :

1 PLUS foncier de 25091€

1 PLUS construction de 43310€

1 prêt Booster de 30000€

1 prêt PHB2 de 10000€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie à hauteur de 50% pour les prêts PLUS et le prêt Booster, et à hauteur de 100% pour le prêt PHB2.

Ehpad : Val Touraine Habitat vient de se prononcer favorablement pour faire une étude sur la faisabilité et la pertinence de ces travaux d'extension et d'amélioration à l'EHPAD. Le prêt arrive à échéance en 2022 et le bail en 2028. En 2028, la commune devra se positionner sur le renouvellement du bail emphytéotique à Val Touraine Habitat ou sur la rétrocession du bâtiment à la Commune.

## **6. Voirie**

Ombrières : 2 offres sont parvenues : Crédit Agricole et NR Centre.

La CAO s'est réunie et l'Agence Locale de l'Energie et du Climat d'Indre-et-Loire (ALEC37) fait une analyse des offres.

Demande emplacement Food truck : Madame Lemaire fait part de son contact pour une demande d'emplacement d'un Food truck (panini hamburgers) vers la mi-mars, le mardi.

### **Délibération n°16 : 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association Histoire et Patrimoine et Circuit du patrimoine** :

Madame Lemaire, Maire, fait un compte rendu de sa réunion avec l'association Histoire et Patrimoine qui fête son 20<sup>ème</sup> anniversaire cette année. Madame Lemaire fait part des différentes demandes:

Mise à disposition du Foyer du 10 au 21 novembre 2021

Installation de cimaises sur les 2 grands murs du Foyer

Vin d'honneur offert par la commune pour le vernissage de l'exposition

Vendredi 12 à 20h30 : conférence sur le métier de photographe

Samedi 13 : Rallye pour les jeunes et Vernissage de l'exposition. Remise de la médaille de la Commune à M. Potier Photographe

Vendredi 19 : Conférence sur la toponymie de la commune

Samedi 20 : présentation du parcours patrimonial

Remise à neuf du parcours patrimonial (planimètre, 10 plaques, une table d'orientation, des aménagements au donjon, dépliant tiré à 3000 exemplaires)

Gratuité de Beausoulage pour le repas du 20 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la mise à disposition gratuite du Foyer du 10 novembre au 21 novembre 2021 au bénéfice de l'association Histoire et Patrimoine.

Pour les cimaises, il faudra redemander des précisions à l'association sur les types de cimaises et les bases d'accrochages. Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion.

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions), donne son accord pour financer le vin d'honneur (mise à disposition de vin, toasts et gâteaux). Mais le service du vin d'honneur devra être assuré par l'association. Les quantités devront être précisées par l'association (nombre d'invités).

Pour le parcours patrimonial, les devis sont en cours. Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion.

Madame Lemaire précise que le Foyer est actuellement occupé dans sa petite salle pour le service de cantine pour les mesures sanitaires Covid. Une réintégration provisoire dans la salle de cantine (qui sera réduite en termes de surface) sera effectuée. De même des enfants font de la musique le vendredi après-midi.

## 7. PLU

### **Délibération n°17 : Révision sectorielle du PLU :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de lancer la révision sectorielle du PLU,
- décide de confier à Auddicé cette mission de révision allégée du PLU car les techniciens disposent de tous les fonds de plans et connaissent particulièrement le territoire de la commune pour avoir finalisé le PLU.
- sollicite la Communauté de Communes Gâtine Choisilles Pays de Racan de bien vouloir lancer la procédure de révision allégée du PLU pour les motifs cités ci-dessus :
  - o modification graphique de la zone UB dans le secteur des Richardières avec modification des règles de l'OAP sectorielle
  - o adaptation des règles de l'OAP sectorielle (Orientation d'aménagement et de programmation) de la zone 1AUH.

## 8. Intercommunalité

### **Délibération n°18 : Syndicat cavités 37 - montant cotisation 2021, adhésion de la commune de Sazilly et retrait des communes de Truyes et La Guerche**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le montant de l'adhésion pour 2021 à 0,78€/hbt, accepte l'adhésion de la commune de Sazilly au syndicat et accepte le retrait des communes de Truyes et La Guerche.

## 9. Associations

ASTT : les activités de tennis de table pour les enfants sont suspendues. Les activités en salle sont interdites.

Dossiers de demandes de subvention : les dossiers de demandes ont été adressés aux associations. Le retour est attendu pour le 15 février 2021.

Divers : Madame Lemaire fait part aussi de la constitution d'une association d'adolescents autour du sport, à laquelle elle apporte un soutien logistique pour les démarches administratives.

## 10. Affaires scolaires

### **Délibération n°19: Label Ecole numérique – autorisation signature convention:**

Madame Lemaire, Maire, informe que le dossier pour le tableau numérique des GS-CP est retenu par les services de l'académie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention par Madame Lemaire, Maire, et accepte le coût restant à charge des équipements et la prise en charge du routeur, estimé à 3000€ TTC

## 11. Fêtes et cérémonies

Colis des anciens : Madame Lemaire fait lecture des mots de remerciements de bénéficiaires des colis

Marché de Noël : Madame ELLEOUEY-HOCDE Emmanuelle, Maire Adjoint fait un compte rendu de cette manifestation qui s'est très bien passé. Il y a un retour très positif des habitants et des visiteurs. Les exposants sont très satisfaits. De nombreux élus étaient présents. Elle remercie tous les élus qui ont contribué à la réussite de cette manifestation. Une réflexion est menée pour organiser des marchés similaires à chaque début de saison.

Bulletin municipal : cette nouvelle édition du bulletin plait beaucoup. Certains articles ont une typographie un peu petite pour certains lecteurs.

## 12. Affaires diverses

### **Délibération n°20 : INSEE : demande de recensement complémentaire**

La population totale est de 1143 habitants (entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021). Madame Lemaire informe que plusieurs familles n'ont pas été comptabilisées et que certains foyers ont omis des membres. Plusieurs dotations de l'Etat dépendent de la population légale. Or lors du dernier recensement en 2020, seuls 1092 habitants sont décomptés, contre 1119 au 1<sup>er</sup> janvier 2018. De plus, plusieurs dizaines de maisons vides ont été acquises et sont désormais occupées par des familles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un recensement complémentaire auprès des services de l'INSEE, d'autant que plusieurs dizaines de maisons ont été vendues sur la commune.

La prochaine séance pourrait avoir lieu le 05 mars 2021, sous réserve des conditions sanitaires. Pour rappel, l'assemblée délibérante doit se réunir à minima une fois par trimestre.

La séance est levée à 20h45